

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

S/CSS/W/81

9 mai 2001

(01-2392)

**Conseil du commerce des services
Session extraordinaire**

ÉQUIPE SPÉCIALE DES STATISTIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL DES SERVICES

Rapport d'activité, mai 2001

Note d'information du Secrétariat

1. La présente note a été demandée à la session extraordinaire du Conseil du commerce des services en mars 2001. Un rapport d'activité précédent (S/WPGR/W/32) avait été présenté au Groupe de travail des règles de l'AGCS en mai 2000. Cette question a aussi été examinée de manière approfondie à un séminaire de l'OMC sur les statistiques des services organisé le 3 octobre 2000.

2. La présente note décrit les activités antérieures de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services (l'Équipe spéciale), l'accent étant mis spécialement sur le Manuel des statistiques du commerce international des services (le Manuel). Elle mentionne ensuite l'approbation du Manuel par la Commission de statistique de l'ONU^a et les activités prévues à court et à moyen terme pour l'Équipe spéciale à la suite de cette décision. On examinera enfin l'amélioration des statistiques depuis la création de l'Équipe spéciale, ainsi que les lacunes et les problèmes qui subsistent.

3. La note contient deux annexes. La première reproduit le rapport de l'Équipe spéciale de la Commission de statistique de l'ONU sur sa réunion tenue en mars 2001. Elle comprend deux appendices: 1) aperçu du Manuel des statistiques du commerce international des services et 2) historique des activités, consultations et examens auxquels l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services a procédé jusqu'à présent pour réaliser le projet de manuel des statistiques du commerce international des services. La deuxième annexe présente la principale classification du Manuel, soit la Classification élargie des services de la balance des paiements (EBOPS) pour les échanges entre résidents et non-résidents.

1. Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services

4. La Commission de statistique de l'ONU a décidé de créer l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services (l'Équipe spéciale) en 1994, chargée de renforcer la coopération entre les organisations internationales, de promouvoir l'élaboration de concepts, de définitions et de classifications internationaux et d'améliorer l'accessibilité, la qualité et la comparabilité au niveau international des statistiques du commerce des services. Toutefois, étant donné l'écart très important entre ces objectifs et les données, concepts ou pratiques statistiques existants, les travaux de l'Équipe spéciale étaient considérés comme une tâche à long terme.

^a La Commission de statistique de l'ONU est l'organe qui fait autorité pour l'établissement des normes statistiques. Elle fait rapport au Conseil économique et social de l'ONU.

5. L'Équipe spéciale réunit le Fonds monétaire international (FMI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la Division de statistique de l'ONU, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Commission européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui est l'organisation responsable.

2. Manuel des statistiques du commerce international des services

6. L'Équipe spéciale a examiné diverses stratégies visant à améliorer les statistiques du commerce des services. Elle a reconnu que l'élaboration d'un nouveau cadre conceptuel et de nouvelles classifications, à la fois innovatrices et compatibles avec les classifications existantes, était un préalable pour atteindre ses objectifs. L'Équipe spéciale a commencé au début de 1996 à élaborer un Manuel des statistiques du commerce international des services.

7. Plus précisément, le cadre statistique figurant dans le Manuel a été conçu de façon à :

- répondre à des besoins très divers en matière de statistiques, y compris, dans la mesure du possible, ceux qui découlent de l'AGCS;
- assurer la compatibilité avec les systèmes statistiques existants, en particulier la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements (MBP5) et le Système de comptabilité nationale (SCN 1993);
- éviter d'imposer une charge supplémentaire excessive aux pays déclarants;
- permettre une application par étapes, les pays pouvant appliquer les lignes directrices de manière flexible et progressive, compte tenu des besoins prioritaires de leurs propres institutions.

8. Les projets successifs du Manuel ont fait l'objet de consultations et de révisions détaillées effectuées avec la participation d'organismes nationaux de statistique, de consultants, et de groupes d'experts et lors de séminaires. L'Équipe spéciale a reçu des observations d'environ 70 pays après un examen du Manuel effectué en novembre 1999 à l'échelle mondiale par les banques centrales et les organismes de statistique nationaux et internationaux. Par ailleurs, en juillet 2000, un groupe d'experts de l'ONU a examiné dans le détail le projet de manuel. Le groupe a félicité l'Équipe spéciale de ses travaux et a formulé plusieurs recommandations que l'Équipe était invitée à examiner avant de présenter le Manuel à la Commission de statistique de l'ONU. Un historique de ce processus de consultation et d'examen figure dans l'appendice II de l'annexe 1.

3. Approbation du Manuel par la Commission de statistique de l'ONU en mars 2001

9. À la suite de cet examen approfondi, l'Équipe spéciale a établi un nouveau projet de manuel qu'elle a présenté à la Commission de statistique de l'ONU, en même temps que son rapport à la Commission, à la session de mars 2001 (annexe 1).^b Au vu de ces documents, la Commission:

- a approuvé le Manuel en tant que manuel mondial et a félicité l'Équipe spéciale de ses travaux;

^b La version présentée à la Commission de statistique de l'ONU, datée du 17 novembre 2000, est disponible sur le site Web de l'OCDE à l'adresse [http://www.oecd.org/std/serv\(99\)2.pdf](http://www.oecd.org/std/serv(99)2.pdf). Elle existe également en anglais, espagnol et français, sur le site de l'ONU: <http://www.un.org/Depts/unsd/statcom/sc2001.htm>.

- a recommandé à l'Équipe spéciale de poursuivre ses travaux en les axant, au cours de l'étape suivante, sur l'élaboration d'un manuel de l'utilisateur sur la collecte de données;
- a reconnu que l'application du Manuel constituera un processus à long terme; et
- a accepté un projet de collecte au niveau international de données relatives au commerce des services, tel qu'il avait été proposé par l'Équipe spéciale, en soulignant la nécessité d'une coordination complète entre les organismes et d'un processus par étapes pour la collecte de données.

4. Travaux futurs

10. L'Équipe spéciale s'est réunie les 3 et 4 mai 2001 afin d'étudier un nouveau plan d'action après l'approbation du Manuel par la Commission de statistique de l'ONU. Les questions suivantes ont notamment été abordées:

- mise au point du Manuel (notamment, l'avant-propos et le résumé analytique) pour juillet 2001 en vue de publier une version anglaise avant la fin de l'année;
- publication du Manuel (co-auteurs: Commission européenne, FMI, OCDE, CNUCED, ONU et OMC);
- conseil en matière de compilation des données, y compris la mise en place d'un site Web pour les échanges d'informations sur les méthodes à appliquer et les expériences des pays, ainsi qu'un guide pour la compilation;
- coopération dans le domaine de la collecte de données;
- poursuite des travaux dans certains domaines prioritaires tels que le commerce électronique, les télécommunications, les services financiers et services concernant l'environnement et le mouvement des personnes physiques.

11. S'agissant de la collecte de données, le plan suivant a été proposé par l'Équipe spéciale et approuvé par la Commission de statistique de l'ONU (voir le paragraphe 9 ci-dessus):

- le FMI collecterait des données de la balance des paiements sur les services conformément à la classification élargie (EBOPS), sans les ventiler par pays partenaire; la compilation de données au-delà du niveau de détail recommandé dans le MBP5 serait uniquement effectuée de manière facultative;
- l'ONU collecterait des données de la balance des paiements sur le commerce des services, par pays partenaire, pour les principales catégories de services du MBP5, en s'alignant sur l'OCDE et EUROSTAT;
- la CNUCED collecterait des données statistiques relatives à l'investissement étranger direct (IED) et au commerce des services des filiales étrangères (FATS) en s'alignant sur l'OCDE et EUROSTAT;
- l'OCDE et EUROSTAT coopéreraient pour la collecte de données dans leurs pays membres; et

- dans la mesure du possible, les organismes coopéreraient en utilisant des systèmes communs de déclaration pour la collecte de données.

12. De plus, la CNUCED envisage de lancer, dans un ou deux pays, un projet pilote sur la collecte de données statistiques concernant le mouvement des personnes physiques (mode 4).

5. Conclusions

13. Depuis la création de l'Équipe spéciale en 1994, les concepts, les définitions et les classifications, de même que l'accessibilité, la qualité et la comparabilité des statistiques du commerce des services ont été sensiblement améliorés. Par exemple, de nombreux pays de l'OCDE collectent et communiquent déjà des données relatives au commerce des services entre résidents et non-résidents selon une classification (voir la colonne "Classification commune", à l'annexe 2) presque aussi détaillée que la Classification élargie des services de la balance des paiements (EBOPS) du Manuel (postes codés dans l'annexe 2). Il convient de comparer cette situation avec celle de 1994, lorsque la quatrième édition du Manuel de la balance des paiements (MBP4) était utilisée.^c Dans le MBP4, les services ne se distinguaient pas clairement des marchandises et étaient rangés dans cinq grandes catégories seulement: expéditions, transports de passagers, autres transports, voyages, et autres services. L'existence de concepts, de définitions et classifications convenus au niveau international pour les statistiques FATS (présence commerciale) constitue un autre progrès remarquable. Alors que seuls les États-Unis fournissaient de telles statistiques en 1994, pas moins de 20 pays participent aujourd'hui à l'enquête de l'OCDE sur les statistiques FATS. En ce qui concerne l'Union européenne, une publication récente décrit et analyse les statistiques FATS dans huit États membres.^d Une table de concordance entre l'EBOPS, la CPC version 1.0 et le document GNS/W/120 figurera également dans le Manuel.

14. L'application complète du Manuel marquerait certainement un grand progrès pour ce qui est de l'accessibilité, de la fiabilité et de la pertinence des statistiques du commerce des services. Toutefois, même cet objectif à long terme constitue un compromis entre les besoins d'informations très précises des utilisateurs et la difficulté de recueillir des données dans le secteur des services. Les classifications du Manuel sont de loin moins détaillées que la CPC et les problèmes de confidentialité limitent l'accessibilité des données détaillées par origine ou destination. De plus, bien que le Manuel présente une méthode simplifiée du traitement statistique des modes de fourniture, il ne s'agit que d'une approximation, et l'on ne s'attend pas à ce que les pays soient en mesure de compiler des statistiques complètes par mode de fourniture dans un avenir prévisible.

15. La conclusion du document S/WPGR/W/32 reste valable: "l'application du Manuel prendra probablement un certain temps, même pour des pays qui disposent de systèmes de pointe pour la compilation des données statistiques. Le succès de l'application dépendra des efforts consentis par les organismes de statistique nationaux et les banques centrales et, surtout, de la volonté des gouvernements de fournir les ressources nécessaires".

^c Le FMI a commencé à publier en 1995 les statistiques du commerce des services d'après le modèle du MBP5.

^d *Foreign owned enterprises in the EU, results for eight Member States*, EUROSTAT, 2001; peut être téléchargé sur <http://europa.eu.int/comm/eurostat>.

ANNEXE 1

Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services

1. L'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services a établi en 2000 le texte définitif du Manuel des statistiques du commerce international des services. Elle en soumet le projet définitif (PROV/ST/ESA/STAT/SER.M/86) à la Commission de statistique afin qu'elle l'approuve en tant que Manuel mondial.

2. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est responsable de l'Équipe spéciale, qui est composée de membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de la Division de statistique de l'ONU, du Fonds monétaire international (FMI), de la Commission européenne et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). L'Équipe spéciale a bénéficié des avis d'un certain nombre de consultants très expérimentés et du soutien actif de plusieurs organismes de statistique nationaux pour la mise au point du projet de Manuel.

3. Le projet de Manuel devrait permettre de répondre à des besoins très divers en matière de statistiques, mais fait une place de choix à ceux qui procèdent de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). On cherche à y développer plutôt qu'à y modifier les normes de compilation existantes – en particulier, la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements* (MBP5) du FMI et le Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 1993) –, mais on y propose une conception du commerce international des services plus large que celle de la balance des paiements classique figurant dans la cinquième édition du MBP5.

4. Plus précisément, le Manuel présente les services fournis dans le cadre des échanges commerciaux de type courant entre résidents et non-résidents selon une classification plus détaillée que celle qui est donnée dans le MBP5, il inclut la fourniture de services à l'échelle locale par l'intermédiaire d'une présence commerciale étrangère, et entreprend pour la première fois de mettre en relation ces deux systèmes. Le Manuel évoque plusieurs "modes de fourniture", définis dans l'AGCS, permettant d'assurer des services, et recommande des façons de les traiter dans les statistiques. On y explique la relation avec d'autres systèmes statistiques, et on y donne des concordances entre les classifications utilisées dans le projet de Manuel et celles de la Classification centrale des produits (CPC), version 1.0 de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI/Rev.3) et de la Liste des services de l'AGCS pour les négociations commerciales. Pour certains domaines, on y signale que des aspects resteront à affiner après la publication. Un aperçu du Manuel est joint à cette note (appendice I).

5. Le Manuel propose une application par étapes afin que les pays, surtout ceux qui commencent seulement à établir des statistiques sur le commerce international des services, puissent se mettre à structurer progressivement les informations disponibles, en fonction de ces nouvelles normes internationales. La séquence des étapes recommandées a été établie de façon à faciliter le travail des statisticiens lors de son application. Toutefois, cet ordre est assez souple afin de permettre aux pays de répondre aux besoins prioritaires de leurs propres institutions. L'application complète du Manuel - à considérer comme un objectif à long terme - permettrait d'obtenir des informations beaucoup plus détaillées sur le commerce des services, mais elle doit être un compromis entre le besoin d'informations très précises des utilisateurs et la difficulté qu'ont les statisticiens à recueillir des données sur le commerce des services.

6. La réalisation du Manuel a donné lieu à des consultations et à des révisions détaillées. L'historique en figure à l'appendice II. Plusieurs groupes d'experts ont examiné le projet et des versions successives en ont été affichées sur le site Web de l'OCDE puis la Division de statistique de

l'ONU et le FMI l'ont envoyé en novembre 1999 aux organismes de statistique et aux banques centrales de tous leurs pays membres afin de le faire examiner au niveau mondial. Des exemplaires en ont également été envoyés aux membres du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services et aux autres parties intéressées. Quelque 70 pays ont envoyé une réponse, en général très favorable, même si certains ont indiqué qu'il serait difficile de collecter des données pour certaines des catégories proposées. En revanche, quelques pays (peu nombreux) se sont dits favorables à une approche plus ambitieuse.

7. En juillet 2000, l'ONU a convoqué un groupe d'experts chargé d'examiner une version du Manuel et de recommander à la Commission de statistique la suite à lui donner. Le groupe d'experts comprenait des représentants des utilisateurs et des producteurs de statistiques (services nationaux de statistiques, statisticiens, utilisateurs du secteur privé, participants aux négociations commerciales). Les conclusions du groupe sont résumées ci-après.

8. Les experts ont vu dans le Manuel un élément important des travaux sur les statistiques du commerce international des services et félicité l'Équipe spéciale de ce qu'elle avait réalisé.

9. Ils ont recommandé à l'Équipe spéciale de procéder à un certain nombre de modifications de présentation et à une mise en forme définitive avant de soumettre le Manuel à la Commission de statistique en 2001. L'Équipe spéciale en a tenu compte et apporté dans la mesure du possible les modifications recommandées au texte définitif.

10. Les experts ont demandé à la Commission de statistique d'étudier ce qu'il y aurait à faire après la publication, notamment de décider du ou des organismes à charger de recueillir au niveau international les données sur le commerce des services et des moyens de faciliter l'application du Manuel dans l'esprit des recommandations présentées ci-après.

11. Les experts ont également recommandé:

- a) de réaliser un manuel de l'utilisateur sur la collecte des données relatives au commerce international des services qui compléterait les directives internationales existantes et serait prioritaire dans le plan à moyen terme d'activités visant l'application du Manuel;
- b) de mettre en place un dispositif permettant d'évaluer les différentes phases de l'application du Manuel au niveau des pays et de recenser les projets pilotes de collecte de données. Les informations relatives aux approches et expériences méthodologiques doivent être accessibles à toutes les parties intéressées;
- c) d'axer les travaux de développement ultérieurs sur certains domaines tels que les télécommunications, les services financiers, les services liés à Internet et le mouvement des personnes physiques, et d'y associer les producteurs et les utilisateurs de statistiques, y compris les participants aux négociations commerciales, les utilisateurs du secteur privé et les statisticiens eux-mêmes;
- d) de demander à la Commission de statistique d'encourager les services nationaux de statistiques et les banques centrales à allouer les ressources nécessaires pour bien appliquer le système de statistiques du commerce international des services proposé dans le Manuel et en poursuivre le développement.

12. L'Équipe spéciale approuve ces recommandations et invite la Commission de statistique à y donner suite.

Appendice I de l'annexe 1

Aperçu du Manuel des statistiques du commerce international des services

1. Le premier Manuel des statistiques du commerce international des services a pour objet de répondre aux besoins divers des nombreux producteurs et utilisateurs de statistiques. L'élaboration d'un manuel distinct de statistiques du commerce international des services a été encouragée notamment par le fait que les accords commerciaux internationaux conclus récemment couvrent souvent tant les services que les biens, et par la double nécessité pour les statistiques de guider les négociations relatives à ces accords et d'en contrôler les résultats.

2. Le Manuel élargit la définition de statistique du commerce international des services mais il le fait en développant les normes internationales établies plutôt qu'en les modifiant. Il fournit un cadre et un ensemble de recommandations qui permettront de disposer d'une gamme de statistiques du commerce international des services. Ces recommandations sont résumées au chapitre premier et exposées plus en détail dans les autres chapitres. Le chapitre 2 propose le cadre et décrit les liens de celui-ci avec les normes et cadres internationaux existants. Le chapitre 3 porte sur l'établissement des statistiques relatives au commerce de services entre résidents et non-résidents, en s'inspirant des notions figurant dans la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements (MBP5) du FMI. Au chapitre 4, on présente des normes d'établissement des statistiques sur les échanges de services par le biais de "filiales étrangères", en s'inspirant dans une large mesure des concepts et des définitions du Système de comptabilité nationale de 1993 et en se conformant aux recommandations devant figurer dans le Manuel de l'OCDE sur les indicateurs économiques de la mondialisation (à paraître).

3. Le Manuel recense quatre modes d'échanges internationaux de services. Le critère de cette classification est le lieu où se trouvent le fournisseur et le consommateur des services échangés. Le premier mode, appelé "mode 1" ou "fourniture transfrontalière", est celui où des prestataires de services situés dans un pays fournissent des services à des consommateurs situés dans un autre pays sans déplacement du consommateur ou du fournisseur. Le mode 2, appelé "consommation à l'étranger", correspond au cas où un consommateur se rend dans un autre pays pour y obtenir un service. Des entreprises situées dans un pays donné peuvent également fournir des services internationaux par l'intermédiaire de leurs filiales à l'étranger. Ce mode de fourniture, le mode 3, est appelé "présence commerciale". Le dernier mode de fourniture, le mode 4 ou "mouvement des personnes physiques" correspond au cas où un prestataire se déplace dans le pays du consommateur afin de lui fournir ses services.

4. Le système adopté dans le Manuel du FMI (MBP5) comporte notamment des recommandations concernant la définition, l'estimation, la classification et l'enregistrement des échanges commerciaux de services entre résidents et non-résidents. Sans remettre en question ces principes de base, le Manuel recommande d'élargir la classification des transactions par type de service du MBP5 afin de fournir des informations plus détaillées selon la classification élargie des services de la balance des paiements. Une table de concordance entre cette classification, la version 1.0 de la Classification centrale des produits et la liste GNS/W/120 (la liste des services de l'AGCS pour les négociations commerciales) est annexée au Manuel. Grâce à cette table, on peut définir clairement les différents éléments de la classification élargie des services de la balance des paiements. À l'exception du traitement des services dans le secteur de la construction, les recommandations du Manuel sont compatibles avec le système MBP5. Ainsi, on pourra tirer des statistiques nationales de la balance des paiements, une grande partie des données nécessaires pour appliquer les recommandations relatives à la quantification des échanges commerciaux de services entre résidents et non-résidents. Le Manuel formule également des recommandations concernant la répartition des transactions entre résidents et non-résidents selon les modes de fourniture.

5. À côté des services fournis dans le cadre des échanges commerciaux entre résidents et non-résidents d'un pays (quantifiés par les statistiques de la balance des paiements), les entreprises d'un pays donné peuvent également fournir des services internationaux par le biais des activités de leurs filiales à l'étranger. C'est ce que constate le Manuel en étudiant les statistiques des échanges de services par le biais de "filiales étrangères" et en formulant des recommandations sur ce type d'échanges, qui constitue la majeure partie du troisième mode de fourniture, la "présence commerciale". Ces recommandations portent sur les points suivants: a) le choix des filiales étrangères à prendre en considération (qui procède de la définition des entreprises sous contrôle étranger donnée par le Système de comptabilité nationale de 1993^a; b) la répartition des statistiques sur les échanges de services par le biais de "filiales étrangères" (y compris un examen de la répartition par activité et par produit); et c) les variables à traiter. Ce domaine est moins développé que celui des statistiques de la balance des paiements, mais certaines statistiques concernant les échanges de services par le biais de filiales étrangères, portant sur des filiales détenues par un investisseur étranger et situées dans le pays de traitement des données peuvent être obtenues ou déduites à partir des statistiques disponibles sur la production nationale, notamment des statistiques de comptabilité nationale basées sur les recommandations du SCN de 1993.

6. Les variables fondamentales que recommande le Manuel pour les échanges de services par le biais de filiale étrangère sont les suivantes: vente (chiffres d'affaires) et/ou production, emploi, valeur ajoutée, exportation et importation de biens et services, et nombre d'entreprises. D'autres variables pertinentes pour les échanges de services par le biais de filiales étrangères sont également mentionnées. La définition de ces variables est inspirée du SCN de 1993.

7. En ce qui concerne le commerce entre résidents et non-résidents et les échanges de services par le biais de filiales étrangères, le Manuel recommande d'établir les statistiques commerciales en les classant par pays partenaire.

8. Enfin, le Manuel dépasse le cadre des études statistiques existantes lorsqu'il traite de la situation où des services sont fournis par des personnes (décrites comme personnes physiques) ayant quitté leur pays pour se rendre temporairement dans un autre pays afin d'y occuper un emploi. Ce type de services, qui relève du mode 4, est l'un de ceux pour lesquels les pays ont pris des engagements dans le cadre de l'Accord général sur le commerce et les services. Certaines données, trop peu nombreuses, concernant ces services sont disponibles dans les statistiques de la balance des paiements, mais il est nécessaire de développer le traitement statistique dans ce domaine pour compléter les données actuellement disponibles sur l'emploi et la migration des étrangers résidant sur le territoire d'un pays. On trouve donc peu d'analyses et de recommandations concernant la collecte de statistiques pertinentes à ce sujet dans le corps du Manuel, mais les questions qui s'y rapportent sont étudiées plus en détail dans l'annexe 1 à celui-ci.

9. Le Manuel propose une application par étapes afin que les pays, surtout ceux qui commencent seulement à établir des statistiques sur le commerce international des services, puissent se mettre à structurer progressivement les informations disponibles, en fonction de ces nouvelles normes internationales. La séquence des étapes recommandées, résumée au chapitre 1, a été établie de façon à faciliter le travail des statisticiens lors de son application. Toutefois, cet ordre est assez souple afin de permettre aux pays de répondre aux besoins prioritaires de leurs propres institutions. L'application complète du Manuel – à considérer comme un objectif à long terme – permettrait d'obtenir des informations beaucoup plus détaillées sur le commerce des services, mais elle doit être un compromis entre le besoin d'informations très précises des utilisateurs et la difficulté qu'ont les statisticiens à recueillir des données sur le commerce des services.

^a D'un point de vue statistique, cette définition s'applique aux filiales dont le capital est détenu majoritairement par un investisseur direct.

Appendice II de l'annexe 1

Historique des activités, consultations et examens auxquels l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services a procédé jusqu'à présent pour réaliser le projet de Manuel des statistiques du commerce international des services

<i>Date, lieu</i>	<i>Activité</i>
1994	Les secrétariats de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de la CNUCED demandent à la Commission de statistique de l'ONU de créer un équipe spéciale interinstitutions chargée de renforcer la coopération entre les organisations internationales dans le domaine des statistiques du commerce des services et de promouvoir l'élaboration de concepts, de définitions et de classifications.
1996	L'Équipe spéciale entame la rédaction du Manuel afin de répondre aux besoins de l'Accord général sur le commerce des services et d'autres utilisateurs.
1997 Février, New York	La Commission de statistique de l'ONU examine le rapport de l'Équipe spéciale.
22-24 octobre, Washington	Le Comité d'experts de la balance des paiements du FMI examine un rapport sur la concordance entre la classification des services du MBP5, la classification commune des services OCDE/EUROSTAT et la Classification centrale des produits.
24-25 novembre, Paris	Examen du Manuel par le Groupe d'experts OCDE/EUROSTAT sur le commerce international des services.
1999 Mars, New York	Examen des activités de l'Équipe spéciale par la Commission de statistique de l'ONU.
31 mai-4 juin, Curaçao	Examen du Manuel lors du stage de formation des Nations Unies sur le Système de comptabilité nationale et les classifications organisé par la Division de statistique de l'ONU en collaboration avec la Division de statistique et de projections économiques du Bureau sous-régional pour les Caraïbes de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et avec le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), et accueilli par le Bureau de statistique des Antilles néerlandaises.
À partir de juin	Des versions successives du projet de Manuel sont mises à la disposition du public et, notamment, affichées sur le site Web de l'OCDE.
Juillet, Paris	Examen du Manuel par le Groupe d'experts OCDE/EUROSTAT sur le commerce international des services.

27 septembre - 1 ^{er} octobre, Canberra	Examen du Manuel lors du stage sur les classifications, organisé par la Division de statistique de l'ONU en collaboration avec la Division de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et accueilli par le Bureau australien de statistique.
Novembre	Examen mondial: l'ONU et le FMI diffusent le Manuel par courrier électronique à tous les responsables des services nationaux et internationaux de statistique et aux services responsables de l'établissement des statistiques sur la balance des paiements. Plus de 70 services nationaux et internationaux ont répondu à ce courrier.
27-29 octobre, Washington	Rapport sur l'état d'avancement des travaux de l'Équipe spéciale présenté au Comité d'experts de la balance des paiements du FMI.
18-19 novembre, Paris	Examen du chapitre 4 du Manuel lors d'un atelier de l'OCDE sur la mondialisation.
2000 Mars, New York	Examen des activités de l'Équipe spéciale par la Commission de statistique de l'ONU.
10-13 juillet, New York	Réunion du Groupe d'experts de l'ONU chargé d'examiner le Manuel des statistiques du commerce international des services.
14-17 août, Tianjing (Chine)	Séminaire de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique consacré aux statistiques du commerce des services: état d'avancement du Manuel et dernières modifications.
3 octobre, Genève	Séminaire de l'OMC consacré aux statistiques des services: état d'avancement du Manuel et dernières modifications.
25 octobre, Londres	Réunion de la Société royale de statistique du Royaume-Uni: état d'avancement du Manuel et dernières modifications.
20-22 novembre, Paris	Réunion internationale de l'OCDE consacrée aux statistiques du commerce international: état d'avancement du Manuel et dernières modifications.
11-12 décembre, Paris	Réunion d'experts OCDE/EUROSTAT en matière de statistique du commerce des services: état d'avancement du Manuel et dernières modifications.
27 novembre- 1 ^{er} décembre, Addis-Abeba	Examen du Manuel lors du Stage de l'ONU sur les classifications économiques et sociales internationales.

ANNEXE 2

Classification élargie des services de la balance des paiements

Le présent tableau indique les composantes de la Classification élargie des services de la balance des paiements et établit la concordance avec celles du *MBP5* et de la Classification conjointe OCDE/EUROSTAT. Pour chaque composante:

- un X dans la première colonne signifie qu'il s'agit d'une composante type du *MBP5*;
- un X dans la deuxième colonne signifie qu'il s'agit d'un poste complémentaire du *MBP5*;
- un X dans la troisième colonne signifie qu'il s'agit d'un poste pour mémoire du *MBP5*;
- un X dans la quatrième colonne signifie qu'il s'agit d'une composante de la Classification conjointe;
- le numéro à trois chiffres dans la cinquième colonne est le code reconnu internationalement pour la déclaration de données relatives aux composantes de la balance des paiements.

Classification élargie des services de la balance des paiements					
	<i>Compo- sante type du MBP5</i>	<i>Poste complé- mentaire du MBP5</i>	<i>Poste pour mémoire du MBP5</i>	<i>Compo- sante de la Classi- fication conjointe</i>	<i>Code reconnu interna- tionalement</i>
Poste					
1 Transports	X			X	205
1.1 Transports maritimes	X			X	206
1.1.1 Passagers	X			X	207
1.1.2 Fret	X			X	208
1.1.3 Autres	X			X	209
1.2 Transports aériens	X			X	210
1.2.1 Passagers	X			X	211
1.2.2 Fret	X			X	212
1.2.3 Autres	X			X	213
1.3 Autres transport	X				214
1.3.1 Passagers	X				215
1.3.2 Fret	X				216
1.3.3 Autres	X				217
Classification élargie des autres transports					
1.4 Transports spatiaux				X	218
1.5 Transports ferroviaires				X	219
1.5.1 Passagers				X	220
1.5.2 Fret				X	221
1.5.3 Autres				X	222
1.6 Transports routiers				X	223
1.6.1 Passagers				X	224
1.6.2 Fret				X	225
1.6.3 Autres				X	226
1.7 Transports par les eaux internes				X	227
1.7.1 Passagers				X	228
1.7.2 Fret				X	229
1.7.3 Autres				X	230
1.8 Transports par conduites et d'électricité				X	231
1.9 Autres services de transport d'appui et annexes				X	232
2 Voyages	X			X	236
2.1 Voyages à titre professionnel	X			X	237
2.1.1 Dépenses des travailleurs saisonniers et frontaliers				X	238
2.1.2 Autres				X	239
2.2 Voyages à titre personnel	X			X	240
2.2.1 Dépenses liées à la santé		X		X	241
2.2.2 Dépenses liées à l'éducation		X		X	242
2.2.3 Autres		X		X	243
3 Services de communications	X			X	245
3.1 Services postaux et de messagerie				X	246
3.2 Services de télécommunications				X	247
4 Services de bâtiment et travaux publics	X				249
4.1 Bâtiment et travaux publics à l'étranger				X	250
4.2 Bâtiment et travaux publics dans l'économie déclarante				X	251

	<i>Compo- sante type du MBP5</i>	<i>Poste complé- mentaire du MBP5</i>	<i>Poste pour mémoire du MBP5</i>	<i>Compo- sante de la Classi- fication conjointe</i>	<i>Code reconnu interna- tionalement</i>
5 Services d'assurance	X			X	253
5.1 Assurance-vie et financement de fonds de pension				X	254
5.2 Assurance-fret				X	255
5.3 Autres assurances indirectes				X	256
5.4 Réassurance				X	257
5.5 Services auxiliaires				X	258
6 Services financiers	X			X	260
7 Services d'informatique et d'information	X			X	262
7.1 Services d'informatique				X	263
7.2 Services d'information				X	264
7.2.1 Services d'agences de presse					889
7.2.2 Autres services d'information					890
8 Redevances et droits de licence	X			X	266
8.1 Concessions et droits analogues					891
8.2 Autres redevances et droits de licence					892
9 Autres services aux entreprises	X			X	268
9.1 Négoce international et autres services liés au commerce	X			X	269
9.1.1 Négoce international				X	270
9.1.2 Autres services liés au commerce				X	271
9.2 Services de location-exploitation	X			X	272
9.3 Divers services aux entreprises, spécialités et techniques	X			X	273
9.3.1 Services juridiques, comptabilité, en gestion et relations avec le public		X		X	274
9.3.1.1 Services juridiques				X	275
9.3.1.2 Comptabilité, audit, tenue des livres et services de conseil fiscal				X	276
9.3.1.3 Services conseils en administration des affaires et gestion et relations avec le public				X	277
9.3.2 Publicité, études de marché et sondage de l'opinion publique		X		X	278
9.3.3 Recherche et développement		X		X	279
9.3.4 Architecture, ingénierie et autres services techniques		X		X	280
9.3.5 Services agricoles, miniers et transformation sur place		X		X	281
9.3.5.1 Traitement des déchets et dépollution				X	282
9.3.5.2 Services agricoles, miniers et autres services de transformation sur place				X	283
9.3.6 Autres services aux entreprises		X		X	284

	<i>Composante type du MBP5</i>	<i>Poste complémentaire du MBP5</i>	<i>Poste pour mémoire du MBP5</i>	<i>Composante de la Classification conjointe</i>	<i>Code reconnu internationalement</i>
9.3.7 Services entre entreprises apparentées, n.c.a.				X	285
10 Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	X			X	287
10.1 Services audiovisuels et connexes	X			X	288
10.2 Autres services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	X			X	289
10.2.1 Services d'éducation					895
10.2.2 Services de santé					896
10.2.3 Autres services personnels, culturels et relatifs aux loisirs					897
11 Services fournis ou reçus par les administrations publiques, n.c.a.	X			X	291
11.1 Ambassades et consulats				X	292
11.2 Unités militaires et agences				X	293
11.3 Autres				X	294

Postes pour mémoire					
	<i>Composante type du MBP5</i>	<i>Poste complémentaire du MBP5</i>	<i>Poste pour mémoire du MBP5</i>	<i>Composante de la Classification conjointe</i>	<i>Code reconnu internationalement</i>
1	Transport de fret, valeur ajoutée sur la base des transactions			X	853
	1.1 Fret maritime			X	856
	1.2 Fret aérien			X	857
	1.3 Autres frets			X	858
	1.4 Fret spatial				862
	1.5 Fret ferroviaire				863
	1.6 Fret routier			X	864
	1.7 Fret sur les eaux internes				865
	1.8 Fret par pipeline				868
2	Voyages				
	2.1 Dépenses sur les biens				
	2.2 Dépenses d'hébergement et de restauration			X	
	2.3 Toutes les autres dépenses liées aux voyages				
3	Primes brutes des assurances		X	X	874
	3.1 Primes brutes—assurance-vie				875
	3.2 Primes brutes—assurance-fret				876
	3.3 Primes brutes—autres assurances indirectes				877
4	Primes brutes des assurances		X	X	879
	4.1 Primes brutes—assurance-vie				880
	4.2 Primes brutes —assurance-fret				881
	4.3 Primes brutes—autres assurances indirectes				882
5	Services d'intermédiation financière mesurés indirectement (SIFMI)				887
6	Services financiers dont SIFMI				888
7	Flux bruts de négoce international			X	893
^a	Activités audiovisuelles				894

^a Cette rubrique comprend un éventail de services et autres opérations liées aux activités audiovisuelles. Il s'agit notamment des services pouvant être inclus soit dans *services audiovisuels* soit dans *redevances et frais de licence*, ainsi que les acquisitions et cessions d'actifs non financiers non produits tels que brevets, droits d'auteurs, marques commerciales et franchises.